

Date de la convocation	25 janvier 2023
Membres en exercice	18
Présents	15
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2023

n°D20230201 – 05b

**Objet : Approbation du zonage d’assainissement des eaux usées après enquête publique
 Commune de SAINTE FOY DE PEYROLIERES (CT6)**

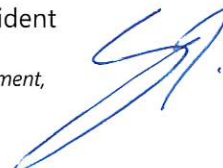
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** les statuts du Syndicat Mixte de l’Eau et de l’Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;
- Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;
- Vu** la Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006 ;
- Vu** le Code de l’Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants relatifs aux champs d’application et objet de l’enquête publique ;
- Considérant** le point B3-16 des délégations de compétences consenties au Bureau Syndical ;
- Considérant** que la totalité de la compétence assainissement collectif des eaux usées a été transférée par la commune de Sainte Foy de Peyrolières à Réseau31 ;
- Considérant** la dispense d’évaluation environnementale de la MRAe du 01 juin 2022, relative au projet de zonage de l’assainissement des eaux usées de la commune de Sainte Foy de Peyrolières;
- Considérant** l’avis favorable de la commune de Sainte Foy de Peyrolières en date du 06 avril 2022 relatif au projet du zonage d’assainissement des eaux usées ;
- Considérant** la délimitation du zonage d’assainissement des eaux usées arrêté avec la Décision Président n° 20220525-258 du 25 mai 2022 ;
- Considérant** l’enquête publique qui s’est tenue du 20 juin 2022 au 25 juillet 2022 ;
- Considérant** les conclusions du commissaire enquêteur en date du 02 septembre 2022 et son avis favorable relatif au projet de zonage d’assainissement eaux usées ;
- Considérant** que le Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch, compétent en assainissement non collectif, et la commune, compétente en urbanisme, ont été destinataires du schéma directeur d’assainissement des eaux usées et son zonage pour lequel ils n’ont pas émis d’observations ;
- Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : d’approuver le zonage d’assainissement des eaux usées après enquête publique pour la commune de Sainte Foy de Peyrolières.

Résultat du vote	Pour	16	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
 Président



Annexes : - Conclusions et avis du Commissaire Enquêteur sur le zonage assainissement,
 - Plan de zonage d’assainissement de Sainte Foy de Peyrolières

Département de la Haute-Garonne

Enquête publique unique
du 20 juin 2022 au 25 juillet 2022

**relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme
et au projet de zonage d'assainissement des eaux usées
de la commune de Sainte Foy de Peyrolières.**



CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Projet de zonage d'assainissement des eaux usées.

L'enquête publique unique ayant pour objet la révision du plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières a été ouverte par arrêté municipal n° 26/2022 de Monsieur le Maire de Sainte Foy de Peyrolières du 31 mai 2022.

L'objectif de cette révision du PLU est d'accueillir les nouveaux habitants au vu de la croissance de la démographie.

Le projet de révision de la carte de zonage des eaux usées de la commune a pour objectif de mettre en compatibilité les projets d'aménagement et de développement de la commune avec les perspectives d'évolution de la population fixées par le SCoT.

Le porteur du projet de révision du PLU est le Maire de la commune, et le maître d'ouvrage pour le zonage d'assainissement des eaux usées est le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (SMEA 31- Réseau 31) auquel la commune a transféré la compétence « assainissement collectif ».

Le schéma Communal d'Assainissement actuel a été réalisé en 2004, puis actualisé en 2011 et un zonage d'assainissement adopté en 2011.

Le projet actuel d'assainissement collectif concerne les secteurs déjà desservis et des zones à urbaniser au Nord et au Sud du bourg. Les projections du développement en cours de la commune et de ce projet dans le bourg, donc en assainissement collectif permettent de chiffrer les besoins en EH à très court terme à 140 EH et en fonction des projets du PLU, à 341 EH soit un **total de 481 EH**

Conclusion et Avis du Commissaire Enquêteur (6 pages)
Du projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune

Destinataires :
Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse
Monsieur le Maire de Sainte Foy de Peyrolières
Monsieur le Président de SMEA-Réseau 31

Vendredi 2 septembre 2022
Annie-Claude VERCHERE

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

ID : 031-200023596-20230201-230102_05_02-CC



N° E22000051/31

nombre de ruisseaux orientés Ouest-Est, délimitant vallons et collines, avec des sols peu perméables à pratiquement imperméables, un assainissement collectif desservant le centre bourg, et les hameaux en assainissement autonome.

On note aussi :

- une densité d'environ 55 habitants/km², une consommation moyenne par habitant de 115 litres/jour d'eau potable, et 1065 abonnés au réseau d'eau potable en 2019, un gros consommateur l'EHPAD
 - une station d'épuration de 1600EH saturée à 30% actuellement, en bon état de fonctionnement avec en sortie la zone de rejet végétalisée qui favorise le ralentissement de l'eau et l'effet épurateur sur la pollution particulière.
 - aucune des masses d'eau superficielles de la Saudrune, de l'Ayguebelle (la Galage), du Montant et des Secs n'atteint le bon état écologique (présence de métaux, nitrates, matières azotées, phosphorées et organiques, pesticides)
 - le bon état chimique de ces masses
 - des sols peu perméables à pratiquement imperméables ne permettant pas d'envisager le traitement des eaux usées par infiltration
 - l'absence de périmètre de protection de captage
 - des zones sensibles, la ZNIEFF de type 1 Etangs de Cambernard
- Le milieu récepteur est constitué par les différents ruisseaux, Bajoly, la Galage, le Trujol, les Secs, la Saudrune, tous allant vers le Touch, puis vers la Garonne « site Natura 2000 la Garonne » (zone spéciale de conservation).

Sainte Foy de Peyrolières est classée en zone vulnérable (nitrates > 40 mg/l)

La commune fait partie des communes du bassin Adour Garonne classée en zone de répartition des eaux (ZRE) en raison de l'insuffisance des ressources par rapport aux besoins

Le territoire communal est classé en zone sensible à l'eutrophisation pour le paramètre phosphore

L'enquête publique s'est déroulée comme programmée du lundi 20 juin 2022, 9 heures, au lundi 25 juillet 2022, 17 heures pendant trente-six (36) jours. La publicité a été faite dans deux journaux (annexe 4) et l'affichage en Mairie, sur les sites de Réseau 31 et dans plusieurs sites de la communes (annexe5)

Le Commissaire-Enquêteur a tenu quatre permanences en Mairie (Lundi 20 juin 2022 de 9h à 12 h, samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h, jeudi 30 juin 2022 de 13h30 à 17h, et lundi 25 juillet 2022 de 13h30 à 17h).

Le dossier soumis à enquête publique est complet et l'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur.

A l'occasion de cette révision du PLU de Sainte Foy de Peyrolières, des collectifs de propriétaires par quartiers-hameaux se sont mis en place comme l'Association Solidarité Citoyenne Urbanisme de Sainte Foy de Peyrolières créée le 24/03/2022 qui a produit une contribution analysant ce projet.

Enquête Publique Unique ayant pour objet la révision du plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières.

N° E22000051/31

Le nombre total d'observations est donc de 70 observations ou contributions de 67 personnes, associations et collectifs de propriétaires ; seulement 6 ont concerné le zonage d'assainissement.

Le projet prévoit donc le maintien de la zone d'assainissement collectif en y intégrant les futures zones à urbaniser, et le maintien du reste de la commune en assainissement non collectif

La situation actuelle :

L'assainissement collectif comprend la station d'épuration de 1600 EH fonctionnant à 30% environ de sa capacité, un réseau de 4,5 km de canalisations eaux usées gravitaires, station en bon état général.

Concernant les canalisations, on note surtout des eaux claires parasites permanentes représentant 30% du volume de temps sec arrivant à la station.

L'assainissement non collectif : un état des lieux a été réalisé pour 561 installations d'assainissement non collectif (ANC) ; pour la moitié des installations, on constate 16% des contrôles non conformes et 11% devant être réhabilitées.

Elaboration du projet de modification de l'assainissement collectif et non collectif.

Quatre secteurs en assainissement non collectif ont été identifiés pour envisager des possibilités de raccordement à l'assainissement collectif : le secteur de Notre Dame du Lait dans le bourg, le long du Chemin de Saint Thomas (Hameau Penelle), le secteur de la Tuilerie (zone AUX d'activité), le secteur En Castagné. (fosses pleines, désordres sanitaires avec odeurs)

Le coût par branchement est un des facteurs, s'il est supérieur à 10 k€, le projet d'assainissement collectif ne pourra faire l'objet d'aucune subvention de la part des partenaires financiers (Agence de l'Eau et Conseil Départemental), et ceci est le cas pour ces 4 sites. Ces quatre sites ont été maintenus en assainissement non collectif.

Les études réalisées sur les 3 OAP du bourg à vocation d'habitat ont permis de retenir les scénarii à coût acceptable pour la commune, permettant de les relier à l'assainissement collectif.

Des investigations des canalisations réalisées ont permis d'identifier plusieurs défauts structurels, et de préconiser les travaux de réhabilitation et de renouvellement des réseaux et de les prioriser.

Programmation retenue :

Au vu de la sensibilité des réseaux aux eaux claires parasites permanentes, des études comparatives des scénarii d'assainissement collectif et non collectif, des perspectives d'évolution de la commune,

Enquête Publique Unique ayant pour objet la révision du plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières.

N° E22000051/31

Réseau 31 en accord avec la commune de Sainte Foy de Peyrolière ont décidé de :

- Créer les réseaux nécessaires au raccordement des futures zones à urbaniser
- D'améliorer les conditions d'écoulement au sein du secteur sensible d'En Castagné
- De privilégier les travaux de réhabilitation des réseaux
- De maintenir en ANC les 4 secteurs étudiés.

Ces programmes de travaux sur les réseaux sont décrits, ainsi que les gains attendus et leur montant financier, et classés par priorité 1 et 2 ; Le coût total est de 190,2 k€.

Ce programme sera complété par des actions de contrôles des dispositifs existants et des travaux de réhabilitation, une campagne de sensibilisation auprès des riverains, et des travaux de curage et de reprofilage de fossés.

Avis du Commissaire-Enquêteur

De l'analyse faite ci-dessus, le Commissaire-Enquêteur constate que le projet est en cohérence avec le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune et en déduit les avantages certains de ce projet :

- une meilleure utilisation de la capacité de la nouvelle station d'épuration de Sainte Foy de Peyrolières
- le raccordement des trois OAP accueillant les nouveaux habitants à la station d'épuration
- l'amélioration des canalisations d'assainissement collectif qui permettra de réduire l'arrivée des eaux claires parasites permanentes
- la campagne de sensibilisation auprès des riverains accompagnant le programme de contrôle des installations en assainissement autonome destinée à améliorer la prise de conscience des effets négatifs des installations non conformes sur les cours d'eau
- Les travaux de reprofilage des fossés en assainissement non collectif en particulier à En Castagné permettant un meilleur écoulement des eaux

Il note aussi les inconvénients :

- le coût des travaux même s'il est maîtrisé
- l'étude comparative des modes d'assainissement qui n'a concerné que deux hameaux, les plus proches du bourg
- le raccordement non possible de ces deux hameaux, route de Saint Thomas et En Castané, du secteur de Notre Dame du lait dans le bourg et de la zone d'activité AUX en fonction du coût ne permettant pas la participation des partenaires financiers

Considérant la décision de la MRAe, les études réalisées, le programme retenu en cohérence avec le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune, les observations formulées, le Commissaire-Enquêteur estime que la balance

Enquête Publique Unique ayant pour objet la révision du plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières.
N° E22000051/31

avantages-inconvénients est en faveur des avantages avec un rendement amélioré de la station d'épuration, la mise en assainissement collectif des zones destinées à accueillir les nouveaux habitants, et les travaux de réhabilitation des canalisations et des fossés.

Aussi le Commissaire-Enquêteur émet :

un avis favorable au projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte Foy de Peyrolières

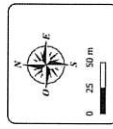
A Balma, le 2 septembre 2022



Annie-Claude VERCHERE

Légende :

- Limite communale
- Hydrographie**
- Cours d'eau
- Plans d'eau
- Zone d'assainissement des eaux usées
- Zone d'assainissement collectif
- Zone d'assainissement non collectif



Révision du SDA de Sainte-Foy-de-Peyrolières

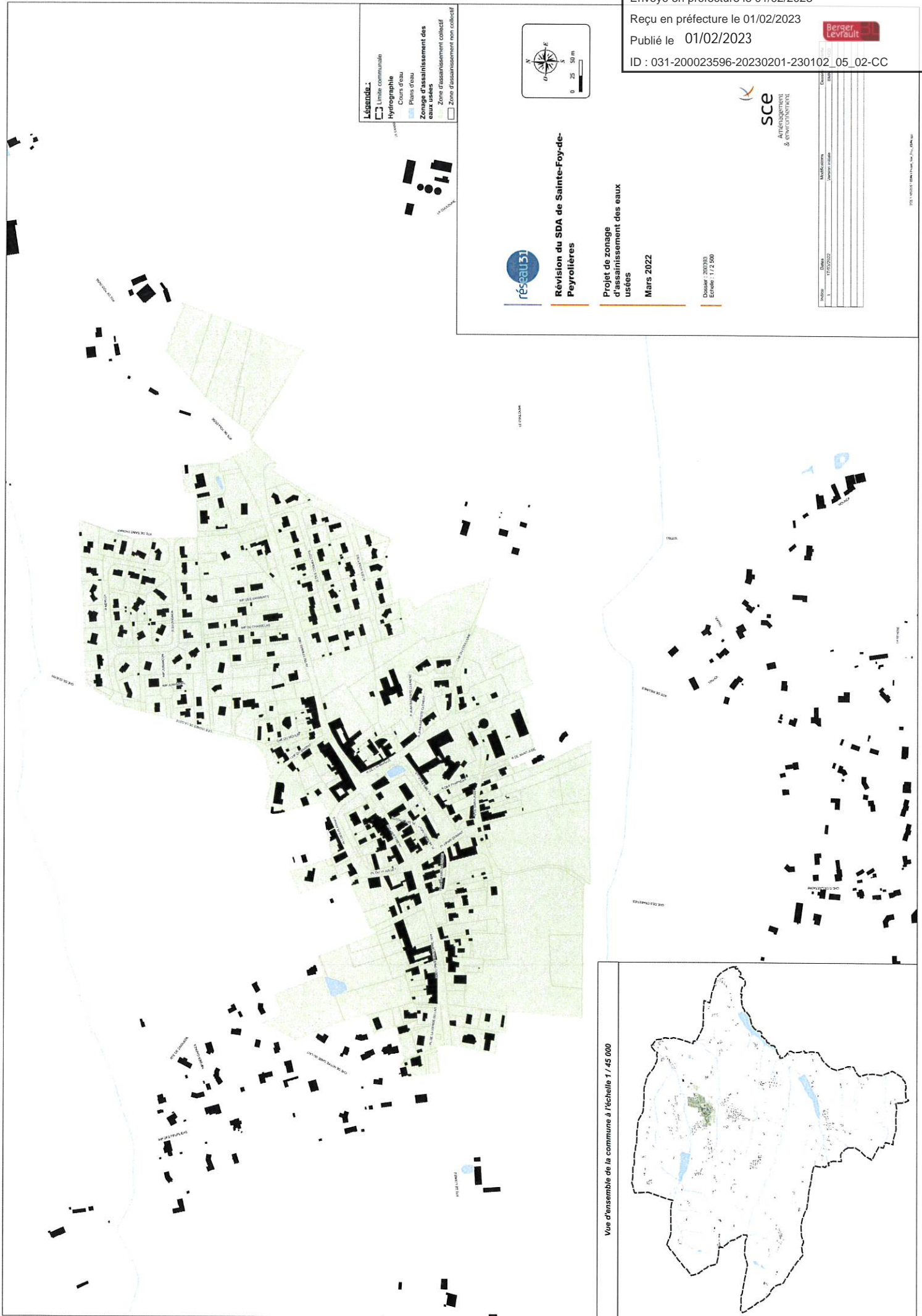
Projet de zonage d'assainissement des eaux usées

Mars 2022

Date de : 202303
Echelle : 1 / 2 500



INDICE	DATE	MISE À JOUR	DESCRIPTION
1	17/03/2022		



Vue d'ensemble de la commune à l'échelle 1 / 45 000

